CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en anglais et en français. On les adapte pour … langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront côtés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. Offre … des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la Poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes, sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm. Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capit. Richard Lack.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine Carson.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à trois heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents. 23 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à … à 3 heures; afin de les accommoder, le propriétaire de l'hôtel Washington donnera à diner à 2 heures et demie. 5 janv—

POUR VICKSBURG et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur bien connu BUNKER HILL, capitaine R. Jones, partira jeudi prochain, 14 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, 23 et 29, Nouvelle Levée. 11 janv

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et les Ports intermédiaires—Le superbe bateau à vapeur bien connu, HOMER, capitaine Gray, ayant une partie de son chargement engagé, sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, ayant d'excellents emménagements, tant pour les passagers du pont que pour ceux de la chambre. S'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, 23 et 29, Nouvelle Levée. 11 janv

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.—Le superbe bateau à vapeur HENRY CLAY, capitaine John A. Holton, ayant une partie de son chargement engagé, et partira sous peu pour les susdits ports. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FORSYTH, GOODWYN & FORDS, 46, rue Poydras. 6 janv

Pour le nord et les côtes.

POUR ST. MARC—La goëlette fine voilière HERALD, capitaine Hayden, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à TOURNE & BECKWITH, 23 et 29, Nlle-Levée. 7 janv

Pour les Ports d'Europe.

POUR TRIESTE—Le brick autrichien de première classe CIRO, capitaine Gilbert, ayant la majeure partie de son fret engagé sera immédiatement expédié. Pour fret d'environ 200 balles de coton, s'adresser à Th. NICOLET & Co, rue Bienville, no. 26. 8 janv

POUR LE HAVRE—Le navire Français de première classe, doublé et chevillé en cuivre, la PAULINE, capitaine Gamain, sera immédiatement expédié. Pour fret d'environ 100 balles de coton, ou passage, ayant une superbe dunette et de très bons emménagements, s'adresser à THEODORE NICOLET & Co, rue Bienville, No. 26. 12 janv

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe MARATHON, capitaine Eldridge, ayant une partie de son fret engagé, partira sans délai. Pour fret d'environ 200 balles de coton, s'adresser à Th. NICOLET & Co, rue Bienville, no. 26. 12 janv

Pour Nantes & Bordeaux.—Le beau navire français la LYDIE, capitaine Legendre, à son premier voyage, prendra du fret pour les deux ports ci-dessus mentionnés, et sera expédié sans retard. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour les passagers, s'adresser au capitaine à bord ou à A. QUERTIER & ALBERT. 11 jan

Pour Marseille—Le brick fin voilier le VELOCE, capitaine Pignon Blanc, ayant son chargement engagé, partira sans délai. Pour passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à LEGENDRE & SAMORY, no. 47, rue Toulouse. 11 jan

Pour le Havre—Le navire MARENGO, capitaine Larkin, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à (31 déc) FR. PERRET & GALLY.

Pour le Havre—Le navire ROBERT MORRIS, ayant son chargement arrêté, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à OSMIN BIGOURDAN, 29 déc

Pour Liverpool—La belle barque anglaise DAVID CANNON, capitaine Broadford. Pour fret d'environ 500 balles de coton, s'adresser à (29 déc) WILLIAM VANCE.

POUR LIVERPOOL—Le navire A. I. ARAB, capitaine Marshal, partira promptement. Pour fret de 300 balles de coton. S'adresser à 21 déc LINCOLN & GREEN.

Pour les ports du Mexique.

Pour Galveston & Matagorda (Texas)—La goëlette PENNSYLVANIA, doublée et chevillée en cuivre, fine voilière, capitaine Delano, sera expédiée immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à WM. BRYAN, no. 36, Vieille Levée. 8 jan

POUR TAMPICO—Le brick ATTAKAPAS, doublé et chevillé en cuivre, capit. Cormier, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la cathédrale, ou à JOHN CROSBY, rue du Camp, no. 38. 4 janv

POUR MATAGORDA—La jolie goëlette AURORA, capitaine Mathews, fine voilière, construite à Baltimore, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à WM. BRYAN, no. 30, rue de la Vieille Levée. 25 déc

POUR BRAZORIA—La jolie goëlette TAMAULIPAS, ayant subi de grandes réparations, est maintenant en bon état et prête à prendre son chargement. Elle partira aussitôt qu'elle aura obtenu son chargement. S'adresser à bord ou à WM. BRYAN, no. 36, rue de la Vieille Levée. 25 déc

AVIS—Désirant quitter incessamment les affaires, je préviens mes amis et le public en général que je vendrai à l'amiable et à des termes avantageux, les marchandises dont se compose mon établissement, la plus grande partie ayant été importée directement.

Les personnes qui désirent examiner les marchandises et voir mon établissement dans les vues d'en faire l'acquisition sont priées de vouloir bien se présenter dans le courant du mois, devant indiquer à la fin, le jour où je disposerai de ce qui serait invendu.

Articles dont se compose principalement l'établissement:
400 barriques Vin de Marseille; 200 do. de Bordeaux; 200 paniers de Bouteilles; 200 douzaines d'huiles; 100 caisses Savon de Marseille; 300 do Vin Muscat Frontignan; 150 do Fruits à l'eau-de-vie; 50 do Cerises; 500 paniers Anisette; 2000 caisses Vin de Bordeaux; 40 demi pipes d'Eau-de-vie de Cognac, ayant droit à l'exportation; 5 boucauds de Rum de la Jamaïque; Genièvre de Hollande; et un grand nombre d'autres articles.
L. G. SASSINOT, rue St. Louis, No. 90. 4 jan

AVIS—Le soussigné ayant l'intention de s'absenter de ce pays, offre de vendre à l'amiable le fonds de cette ancienne **cigarerie**, bien achalandée, située rue de la Levée, entre le marché aux légumes et la halle, no. 114.

Il offre en vente également, **18 esclaves** attachés au dit établissement, tous jeunes, parmi lesquels il se trouve treize nègres et une négresse. Ils sont tous bien entendus à faire des cigarres. Les quatre autres sont bons domestiques de maison.

L'encouragement qu'a obtenu cet établissement, tant des consommateurs de cette ville, que des personnes qui font l'exportation, doit être de grande considération à celui qui désirerait en devenir propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux, où l'on offrira des conditions avantageuses.
4 jan—15 ANTONIO ARIAS.

LE soussigné ayant installé un superbe café, rue de Chartres, no. 110, à côté du magasin de Messrs. Tricou, Domingon & Canonge, a l'honneur d'informer le public qu'au premier étage de la maison qu'il occupe, il a un beau salon avec tables de jeu, billards etc., qui n'est ouvert qu'aux souscripteurs. Les personnes qui désirent passer les longues soirées d'hiver en particulier dans une société choisie, sont invitées à venir signer leurs noms sur la liste déposée au dit établissement, où on leur fera connaître les conditions de l'abonnement.
6 jan—6 P. MARCHETTI.

Aux distillateurs—Une personne de beaucoup d'expérience et qui peut offrir les meilleures recommandations, quant à son caractère et ses capacités, désire trouver un emploi comme distillateur de rum. S'adresser à (7 jan) THOS. BARRETT & Co.

Avis de Banques et de Change.

Compagnie de Navigation d'Orléans. Nouvelle-Orléans, 4 janv. 1836.
A UNE assemblée tenue ce jour au bureau des directeurs, un dividende de 4 pour cent a été déclaré pour les derniers 6 mois, payables aux actionnaires, ou à leurs représentans légaux, avant ou après le 5 du courant. SAMUEL MORGAN, trésorier. 5 jan—a

Banque Commerciale de la Nouvelle-Orléans.—Les président et directeurs de cette institution ont déclaré un dividende de 4 pour cent pour les 6 derniers mois accomplis ce jour, sur le montant des capitaux investis dans cette institution. Les dividendes sur les actions inscrites au grand livre seront payables aux actionnaires, ou à leurs fondés de pouvoir, lundi 11 du courant et jours suivants sur les actions inscrites sur les livres des agens de New-York et de Boston, lundi 1er. jour de février prochain, à la banque d'Amérique à New-York, et sur les actions inscrites sur les livres des agents de Londres, à la maison de Messrs. Reid, Irving & Co, lundi 2me. jour de mai prochain, moyennant la déduction du taux courant du change à cette époque sur cette ville, c'est à dire 8½ pour cent de prime. JOSEPH SAUL, caissier. 5 jan

Bureau de la Compagnie de la Bourse. Nouvelle-Orléans, 6 jan. 1836.
A UNE assemblée des directeurs, tenue hier, sur motion il a été résolu que les actionnaires de cette compagnie soit appelés à effectuer un versement de $25 par action, en billets payables le premier de mai prochain, avec privilège à ceux qui paieront comptant de déduire un demi pour cent par mois. Par ordre. A. DUBUY, secrétaire. 6 jan

A UNE assemblée des directeurs de la compagnie du desséchement de la Nouvelle Orléans, tenue le 22 du courant, les résolutions suivantes furent adoptées, savoir:
Résolu que le plan préparé par l'ingénieur de cette compagnie de la 2me. section des terres à dessécher est et demeure accepté.
Résolu que la deuxième section à dessécher par cette compagnie, est comprise entre le Canal de la Nouvelle Orléans, le Côteau de la Métairie, le Bayou, le Canal Carondelet, et une ligne tirée du Canal Carondelet dans la continuation de la rue Robertson jusqu'à la rue de la Commune, de là suivant la rue Ste. Marie jusqu'à sa jonction à la rue Perdido, ensuite courant le long de la rue Nord du vers la rivière, jusqu'à la rue St. Paul, et suivant la dite rue St. Paul jusqu'au Canal de la Nouvelle Orléans.
Résolu en outre, que le travail du desséchement sera commencé sur la dite section aussitôt que possible, et que le président est requis d'exiger des estimateurs, qu'ils aient à estimer toutes les terres comprises dans la dite section conformément aux provisions de l'acte d'incorporation de la dite compagnie. Extrait des minutes. C. WATSON, secrétaire. 28 déc—12

Bureau de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée—Avis est donné par les présentes que demande a été faite d'un duplicata du certificat no. 324, de cinq actions dans le capital de cette institution, au nom de Edmond Soniat, l'original ayant été égaré. D. F. GUEX, secrétaire. 11 déc—36

$3,000 DE RECOMPENSE.

UNE récompense de trois mille piastres, ainsi que tous les frais raisonnables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de **DUDLEY W. BABCOCK**, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000.

BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très protubérant. J. P. PERRAULT, Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—

Lettres de Change sur Paris, à vendre par L. SAINET, rue Bienville, No. 51. 1 jan—6

Change sur Londres et Paris, à vendre par KOHN, DARON & Co. 10 déc

CHANGE sur Londres, à vendre par HARRISON, BROWN & Co, rue Bienville, no. 47. 21 déc

Lettres de change sur Londres, à vendre par HARRISON, BROWN & Co. no. 47, rue Bienville. 19 déc

Lettres de change sur le Nord, à vendre par HARRISON, BROWN & Co. no. 47, rue Bienville. 19 déc

Traites sur Paris à vendre par LEGENDRE & SAMORY, no. 47, rue Toulouse. 23 nov

Traites sur New-York, à vendre par LEGENDRE & SAMORY. no. 47, rue Toulouse. 23 nov

Traites sur Paris et Londres, à vendre par KOHN, DARON & Co. 20 nov—3

Actions de la Presse à Coton d'en bas à vendre par THOS. FELLOWS, rue de Chartres, No. 39. 14 nov

A Vendre—Des actions de la Presse à Coton d'en haut. EDWD. GOTTSCHALK, courtier. 12 nov

ASSOCIATION CONSOLIDEE.—Cette banque tire sur l'Angleterre et achète sur l'Angleterre et la France. A. MILTENBERGER, caissier. 11 nov

ACTIONS—De la Banque de Carrollton, et de la Banque des Citoyens, à vendre par EDWD. GOTTSCHALK. 6 nov

A VENDRE—Des actions du chemin de fer de Nashville; dito de la Banque de l'Union. EDWD. GOTTSCHALK, courtier. 4 nov

ACTIONS de la Compagnie d'Assurance des Négociants, à vendre par TH. NICOLET & Co. no. 26, rue Bienville. 28 oct

LETTRES de change sur Paris, à vendre par la banque de l'Etat de la Louisiane. 9 nov

LETTRES DE CHANGE—De £00 liv. sterl. payables à Londres, à vendre par LAMBETH & THOMPSON, rue du Camp No. 19. 5 nov

REÇU par les derniers arrivages et à vendre,
20 balles coton blanc,
12 dito coton écru,
4 dito indienne,
20 caisses dito,
3 balles quinines,
3 dito flanelle imprimée,
2 dito drap léger, (lady cloth),
12 caisses velours assortis,
2 balles châles imprimés,
2 do. percale blanche,
2 caisses galon,
2 balles mérinos,
8 caisses toile d'Irlande 4-4,
10 balles toile grise,
8 balles brin, uni et à carreaux,
3 malles mouchoirs pour deuil,
2 caisses coton à raie bleu,
10 demi pipes madère L. P.
60 caisses madère L. P.
20 dito Château Margaux.
KENNEDY, DUREL & Co. no. 52, rue Toulouse. 18 déc

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'apprendre aux Messieurs et dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'arriver de Paris et dernièrement de Charleston, et qu'il offre ses services pour extraire **les Cors aux pieds, et les ongles qui rentrent dans la chaire, sans la moindre douleur.** Il peut produire une quantité de certificats des personnes les plus respectables de Charleston et d'Augusta, qui témoigneront des succès qu'il a obtenu dans sa pratique.
Sa demeure est à l'Hôtel des étrangers, où il restera pendant tout cet hyver, et où on peut le consulter tous les matins. M. COHEN.
Les Dames et Messieurs qui daigneront l'honorer de leur confiance, sont priés de laisser leurs adresses et l'heure à laquelle ils désirent être visités. 18 déc-20,3ps

Aux Habitants Sucriers.

LE soussigné offre et promet de faire bouillir un équipage quelconque dans moins de tems qu'il en faut ordinairement et avec moitié moins de bois.
La dépense pour mettre n'importe quel équipage en action ne surpassera pas $150. J B. WILTZ. 8 déc—

Dissolution de société.—La société qui a existé jusqu'à présent sous la raison J. B. Colla & Co. a été dissoute le 20 octobre, par consentement mutuel. La société Bell & Colla est autorisée à liquider les comptes de cette société. J. B. COLLA, P. GODET.
J. G. Bell et J. B. Colla continueront le commerce de groceries, sous la raison Bell & Colla, rue de la Commune, no. 35. Ils sollicitent le patronage du public. J. G. BELL, J. B. COLLA. 16 nov—

$3,000 DE RECOMPENSE,

SERONT données à celui qui fera connaître au soussigné la personne qui dans la journée du 27 du courant, entre 3 et 4 heures, pendant le diner, s'est introduite dans sa chambre, rue Ste. Anne, No. 143, et qui après avoir défoncé son bureau, sa malle et son armoire, en a enlevé un portefeuille en maroquin contenant ce qui suit:
Douze mille piastres en billets de la Banque de l'Etat de $500 chaque.
Dix mille piastres en billets de la Banque de l'Association Consolidée de $500 chaque.
Trois mille cent piastres en billets de la Banque de l'Union, trois de $1000, un de $100,
Deux mille cent vingt six piastres trente sept cents montant d'un check de la Banque des Etats-Unis de la Mobile sur la Banque des Etats Unis de cette ville, et payable à mon ordre et non endossé.
Un billet tiré par A. Chepard, à mon ordre, payable le 10 Janvier prochain, de $370 46.
Un billet tiré par Brigot à mon ordre, payable le 1er. Mars prochain, de $104 11.
Un billet tiré par J. Aléix, à mon ordre, payable le 17 Mars prochain, de $260 57.
Un billet tiré par Mme. Dupéru, à mon ordre, payable le 23 Mars prochain, de $825 57.
Un billet tiré par Brisset & Boulard, à mon ordre, payable le 5 Mars prochain, de $794 96.
Un billet tiré par Duchaine, à mon ordre, payable le 9 Février prochain, de $114 52.
Un billet tiré par Durand & Delhoste, à mon ordre, payable le 4 Mars prochain, de $76.50
Un billet tiré par N. Rousseau, à mon ordre, échu depuis le 23 Octobre dernier, de $469.82.
Un billet tiré du même, à mon ordre, échu le 18 courant, de $363 02.
Un billet tiré par Anglaire, à mon ordre, payable le 5 Février prochain de $154 93.
Un billet tiré par M. Jacobs, endossé par Tricou, Domingon et Canonge, payable le 10 Mars prochain de $362 17.
Plus—Environ $60 en billets de 10, qui se trouvaient dans le bureau.
Une montre qui était sur la cheminée; cette montre est en or, à répétition, vieille, boitier en tour à côtes, cadran blanc, très large; sans chaîne ni clé, sonnerie dérangée.
Plus, dans le portefeuille plusieurs lettres, comptes et billets acquittés. P. PASSEBON. 30 déc—

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de feu DOW—Vente par le register des testaments—Jeudi le quatorze de janvier 1836, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Religieuses et Oranger, faubourg Lacourse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Timothy Dow, le mobilier et meubles meublans dépendant de sa succession.
Conditions de la vente: comptant. W. F. C. DUPLESSIS, rég. de tests. 4 jan

SUCCESSION de HALL—Vente par le register des testaments—Vendredi le cinq de février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Pascal P. Hall, la propriété et esclave, savoir:
1o. L'esclave nommé Henry, âgé d'environ quinze ans.
2o. Un certain lot de terre et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg des Religieuses, Paroisses Jefferson, entre les rues St. Andrew et Ste. Marie, et désigné sous le numéro 4, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer, le 15 avril 1833, le dit lot de terre mesure 31 pieds 1 pouce de face à la rue St. Amand, 28 pieds 10 pouces 24 lignes dans le fonds, 171 pieds 11 pouces deux lignes du côté de la rue Ste. Marie, et 176 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot no. 3
Conditions: l'esclave à un crédit de 6 mois, en un billet endossé à satisfaction, et le lot de terre, savoir: l'acquéreur s'obligera de payer neuf billets à ordre de la somme de $170 chaque, portant intérêt à 6 pour cent par an, et payables, savoir le premier payable le 13 de janvier 1836, avec intérêt à raison de 6 pour cent par an, à compter du 13 janvier 1831, le second billet payable le 13 de janvier 1837, ainsi de suite, le dernier billet échéant le 13 de janvier 1844, et la balance en un billet, à 6 mois, endossé à satisfaction, le tout portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 jan

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE VILLE.

Séance du Vendredi 13 novembre.

Il est résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, en français et en anglais, dans la gazette officielle de la ville, ainsi que dans une autre gazette imprimée à la Nouvelle-Orléans, et en anglais dans une des gazettes de chacune des villes de Louisville, Cincinnati, Pitsburg, Philadelphie, New York et Boston, qu'il recevra jusqu'au premier février prochain des propositions pour fournir à la ville de la Nouvelle-Orléans:
1o. Soixante mille pieds de gutter stones de douze pouces de largeur;
2o. Vingt mille pieds de curbstones de seize pouces de largeur;
3o. Vingt mille pieds de curbstones de dix-huit pouces de largeur;
4o. Vingt mille pieds de curbstones de vingt pouces de largeur;
5o. Soixante mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures, de huit pouces en tout sens;
6o. Soixante mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces de largeur et de huit pouces d'épaisseur.
Les curbstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds six pouces de longueur, le tout régulièrement taillé et paré.
Les gutterstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds de longueur.
Les curb et gutterstones seront tous de granit; les contractans devront spécifier la qualité des pierres de pavage qu'ils offriront.
Il est de plus résolu qu'on pourra contracter pour la totalité des gutter et curbstones et de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens, et du pavé de pierres dures de douze pouces de largeur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur, ou pour une portion, pourvu que cette portion ne soit pas moindre 1o. de dix mille pieds de curbstones et de dix milles pieds de gutterstones, dont un tiers de chaque largeur; 2o. de dix mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens; ou 3o. de dix mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur; et pourvu aussi qu'au moins une de chaque quantité détaillée plus haut devra être livrée à la Nouvelle-Orléans au premier juin prochain; et pourvu aussi que chaque contractant s'engagera à livrer à la Nouvelle-Orléans la quantité pour laquelle il aura contracté, au plus tard, au premier décembre de l'année prochaine.
Il est de plus résolu que les personnes qui contracteront devront consentir avec deux personnes solvables, résidant à la Nouvelle-Orléans, approuvées par le maire, un cautionnement du montant de leurs contrats, pour en assurer l'exécution.
Il est de plus résolu que les contractans devront, dans leurs propositions, stipuler à quel prix ils fourniront le pied de gutterstones, le pied de curbstones, d'après largeur, et la yarde carrée de pavé carré de pierres de huit pouces en tout sens, et aussi la yarde carrée de pavé de pierres de douze pouces de longueur de huit pouces de largeur et huit pouces d'épaisseur.
Il est de plus résolu que toutes les pierres seront livrées sur la levée de la Nouvelle-Orléans, dans tel endroit qui sera désigné par le maire.
Il est de plus résolu que le voyer sera chargé d'approuver toutes les pierres, d'en certifier les bordereaux, qui, après avoir été visités par le maire, seront payés comptant.
Il est de plus résolu qu'au premier de février prochain ou peu de jours après, le maire soumettra au conseil les propositions qu'il aura reçues relativement aux gutters et curbstones et au pavé carré de pierres dures.
Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à prendre tous autres arrangements, à l'effet de s'assurer en tout temps une quantité de curb et gutter stones suffisante pour être fournie à MM. Minturn et Shelps.
(Signé) A. W. PICHOT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par *interim*.
Pour copie conforme: Theard Junior, secrétaire.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, dans une gazette de cette ville, une de New-York, et une de Cincinnati, qu'il recevra des propositions pour le pavage d'un ou plusieurs ilots, avec du bois, suivant la méthode prussienne, dernièrement adoptée à New-York.
(Signé) G. SCHMIDT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par *interim*.
Pour copie conforme: Theard Junior, secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—Conseil de Ville.—Séance du 15 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes; seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.
(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui sont indiquées.
Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
D. PRIEUR, maire. 5 août—6m

A Louer—Le magasin situé rue du Camp, vis à vis les bains de la Nouvelle Arcade. S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles. 28 déc

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à B. MARIGNY. (8 oct—)

A LOUER—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à B. BRUGIER. 7 oct

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à B MARIGNY. 11 nov

EN débarquement du brick Swan, et du navire Georgian:
10 caisses demi bas de laine, d'Allemagne;
5 do. bas de laine d'Allemagne;
5 do. demi bas, fins, dits Lanbwool;
2 do. toile cirée, sur coton;
2 do. cotonnade assortie;
1 balle casquets Kilmarnock pour habitans;
6 caisses chemises assorties;
10 do. coton blanc du pays, de 5-4 et 4-4;
30 balles coutil;
Et un assortiment général de linge fait à vendre par VEUVE KOKERNOT & Fils, encoignure St.-Louis et Levée. 24 août—

Machines à nettoyer le coton, de l'Aigle.—Un assortiment complet de ces machines en magasin, et à vendre par W. G. HEWES & Co. rue du Camp, no. 47. 1 jan

ESCLAVES CREOLES A VENDRE.—A vendre à l'amiable un mulâtre âgé de 20 ans, bon sujet, garanti des vices et maladies prévus par la loi, bon charretier et bon domestique de maison et de confiance.
Aussi un autre mulâtre, âgé de 16 à 17 ans, bon domestique de maison, sachant faire un peu de cuisine, bon charretier. Tous les deux savent conduire le cabriolet.
Conditions: 6 mois de crédit, billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait payement.
S'adresser au bureau de cette feuille. 2 nov.-4 ps

Bottes & Brodequins.—500 caisses de bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfans, à vendre à bas prix par R. G. HOBBS, no 12, rue Douan. 29 déc

MARCHANDISES AU DRAWBACK.—
10 caisses indiennes françaises,
12 dito jaconet assortie,
5 dito manss,
2 dito mantelles espagnoles,
6 malles souliers satin formes espagnoles,
10 caisses chemises assorties pour homme.
Mme. E. LEFEBVRE, encoignure Chartres et Conti. déc

Café St. Charles.

CET établissement dirigé par M. Augustus Jacoby, vient d'être récemment ouvert près le Théâtre St. Charles. Dans le même local et sous la même direction se trouve un restaurant où à toute heure du jour et de nuit, on peut se procurer de bons déjeuners, dîners et soupers, ainsi que des huitres. A. Jacoby invite le public à venir visiter son établissement pour être à même de juger avec connaissance de cause de son mérite. 18 déc—1m

Farine—550 barils Farine, marque de Boulangers, en débarquement et à vendre par GRAIN & MIGNON, 14 déc

AVIS PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

Succession DOW.—Vente par le Register des testaments—Mercredi, trois de Février 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Timothy Dow, les propriétés, savoir:
1o. Un Lot de Terre situé au faubourg Livaudais, no. A Y, formant encoignure des rues Levée et Eighth, mesurant 51 pieds 1 pouce de face au fleuve Mississipi sur 180 pieds de profondeur et face à la rue Eighth, et 175 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain adjacent et 50 pieds de face à la rue Levée, le tout mesure anglaise.
2o. Une portion de terre contenant 40 acres, située dans le troisième District de la troisième section dans le comté de Cherokee, dans l'Etat de la Géorgie, étant dans la région d'Or (Gold Région) du dit Etat.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 janv

Succession de feu BURBANKS—Vente par le register des testamens.—Vendredi, 29 janvier 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu George Burbanks, la propriété foncière, savoir:
Un lot de terre situé rue du Bassin, entre les rues du Canal et de la Douane, mesurant environ 37 pieds de face à la rue du Bassin, sur une profondeur de 120 pieds jusqu'à la rue Franklin, sur laquelle rue le dit lot de terre mesurant environ 47 pieds de face, ensemble la maison, et autres améliorations.
Conditions: Un quart comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 déc.

SUCCESSION Larche, h. c. l.—Vente par le Register des Testaments—Mercredi, 20 Janvier 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Marie Jeanne Cocotte, décédée femme de Barthélemy Larche, h. c. l., la propriété ci-après décrite, savoir:
Un demi terrain situé au faubourg Lacourse, de cette ville, faisant partie du No. quatre, de l'islet No. cinquante six, au plan du dit faubourg, déposé en l'étude de feu Pierre Pédesclaux, aujourd'hui celle de Louis T. Caire, notaire public en cette ville, le dit demi-terrain attenant du côté de l'encoignure des rues Edouard et des Magasins, à la propriété du sieur F. Toulouse, et mesurant trente pieds de face à la rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions de la vente: Un tiers comptant, et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction, divisés en autant de coupons que l'on jugera nécessaire et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 17 déc

SUCCESSION de feu BACCHUS, f. de c. l.—Vente par le régister des testaments—Mercredi le vingt janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, le dit ordre rendu à l'effet d'opérer un partage, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Marie Louise Bacchus, f. de c. l., la propriété foncière, savoir:
Un terrain situé au faubourg Delor, désigné par le numéro 14, au plan dressé le 20 décembre 1828, par M. Joseph Pilié, voyer de cette ville, et annexé à un acte passé le 30 janvier 1829, pardevant Félix de Armas, notaire en cette ville, le dit terrain ayant mesure française, 43 pieds 4 pouces de face à la rue Bacchus, 150 pieds sur la ligne de profondeur, qui le sépare du terrain no. 15, 131 pieds 3½ pouces sur la ligne qui le sépare du faubourg Saulet, et 23 pieds 1 pouce dans la profondeur, sur la ligne qui le sépare d'une partie du terrain no. 25, ensemble les dépendances &c.
Conditions de la vente: Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 déc

SUCCESSION RAMOS—Vente par le Régister des Testaments—Jeudi, 21 Janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu François Thomas Ramos, les esclaves et lot de terre ci-après décrits, savoir:
1o. Emeric, un esclave âgé d'environ 25 ans, propre aux travaux du champ et bûcheron, adonné au marronnage.
2o. Hercules alias Aclis, âgé d'environ 27 ans, propre aux travaux du champ et bûcheron, s'étant absenté plusieurs fois.
3o. Louis, nègre âgé d'environ 45 ans, lunatique et sujet à l'épilepsie.
4o. Un certain lot de terre situé au faubourg Clouet, au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro 74, sur un plan figuratif déposé en l'étude de feu Michel de Armas, notaire public, en cette ville, en vertu d'un acte passé le premier Mars mil huit cent dix neuf, le dit lot mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la rue Louisa, sur une profondeur de deux cent trente six pieds, l'acquéreur ayant droit aux prétensions des héritiers pour tout surplus de profondeur, (mais sans aucune garantie.)
Conditions: Les esclaves à un crédit de six et douze mois, et la propriété à six, douze et dix huit mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 déc

SUCCESSION BARON.—Vente par le régister des testamens.—Lundi, 25 janvier 1836, à midi, à la bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Stephen K. Baron, les propriétés ci-après décrites, savoir:
1o. Un lot de terre situé au faubourg Livaudais, dans la paroisse Jefferson, désigné par le no. 22, d'après le plan du dit faubourg, et borné par les rues Seventh, Eigth, Fulton et Chippewa; le dit îlot sera vendu en lots conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur-général, le 15 décembre 1835, et qui est exposé à la bourse de l'Arcade.
Le lot no. 1, formant l'encoignure des rues Fulton et Seventh, mesurant trente et un pieds trois pouces de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et face à la rue Seventh.
Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7, faisant face à la rue Fulton, et ayant chacun la même dimension.
Le lot no. 8 formant l'encoignure des rues Fulton et Eighth, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue Eighth.
Le lot no. 9 mesurant 38 pieds de face à la rue Eighth sur une profondeur de 125 pieds.
Le lot no. 10 formant l'encoignure des rues Eighth et Chippewa, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue Eighth.
Les lots nos. 11, 12, 13, 14, 15 et 16, faisant face à la rue Chippewa, et ayant chacun les mêmes dimensions.
Le lot no. 17 formant l'encoignure des rues Chippewa et Seventh, et mesurant 31 pieds trois pouces de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue Seventh.
Le lot no. 18 mesure 38 pieds de face à la rue Seventh sur une profondeur de 125 pieds.
2o. Un certain lot de terre situé au faubourg Livaudais, dans la paroisse Jefferson et désigné comme le lot A U sur le plan dudit faubourg tiré par B. Buisson, arpenteur, le 5 mars 1832, et déposé dans l'office de G. R. Stringer, notaire public, ledit lot formant l'encoignure des rues Levée et Eighth, et mesurant 51 pieds 1 pouce de face à la rue de la Levée, et 50 pieds de face au fleuve, par une profondeur de 184 pieds 6 pouces de face à la rue Eighth, et 189 pieds 4 pouces sur la ligne qui le sépare du lot A T, ensemble tous les droits à la batture qui lui appartiennent.
3o. Un certain lot de terre situé au faubourg Livaudais, dans la paroisse Jefferson et désigné par les lettres A V sur un plan dudit faubourg, tiré par B. Buisson, arpenteur, et formant l'encoignure des rues Levée et Eighth, et mesurant 51 pieds 1 pouce de face à la Nouvelle-Levée et 50 pieds de face au fleuve sur une profondeur de 180 pieds de face à la rue Eighth, et 175 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot A X, ensemble tous les droits à la batture qui lui appartiennent.
Conditions de la vente: six, douze et dix-huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, régis. des test.
N. B. Les actes de vente seront passés par-devant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 déc.

SUCCESSION de PATRON—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi ving-sept de janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Patron, l'esclave et le lot de terre, savoir:
1o. L'esclave nommée Lizzy, âgée d'environ 30 ans, un peu adonnée à la boisson et s'étant absentée plusieurs fois.
2o. Un lot de terre vacant, formant l'encoignure des rues St. Philippe et St. Claude, mesurant environ 30 pieds de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 60 pieds et face à la rue St. Claude.
Conditions de la vente: l'esclave à 6 et 12 mois de crédit, et le lot de terre à 6, 12 et 18 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de feu Menterio alias San Hemeterio—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Christoval Acosta, curateur de la succession de feu Manuel Menterio alias Manuel San Hemeterio, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains réparties conformément au dit, compte et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test. 5 jan

3 COLIS de toile unie et sergé, des gallons convenables au marché mexicain, en débarquement du brick Catharina, de Hambourg, à vendre par KOHN, DARON & Co. 7 jan

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION REINECKE—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 26 janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu John Frédérick Reinecke, l'esclave et la propriété ci-après décrits, savoir:
1o. Le douzième indivis d'un lot de terre, situé à Gentilly, dans cette paroisse, et à environ deux milles de la Nouvelle-Orléans, désigné par le no. un, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 4 mai 1831, et annexé à un acte passé pardevant Hughes Pédesclaux, notaire pub., en date du 13 mai 1834, et mesurant un arpent de face au chemin de la Crête, sur environ douze arpents seize toises et trois pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare des terrains numéros 121 à 159, et environ douze arpents neuf toises et cinq pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du numéro deux; duquel lot de terre présentement offert en vente, il faut déduire 1o. l'espace de quarante six pieds de large sur toute la profondeur pour la "rue Fortin" 2o. Et trois terrains qui se trouvent vis à vis des terrains désignés par les numéros 128, 129 et 130 au sus dit plan, et de la même largeur que les lots qui viennent d'être décrits.
2o. L'esclave nommée Sylla, négresse âgée d'environ 29 ans.
Conditions de la vente. Le lot de terre à un, deux et trois ans de crédit, et l'esclave à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B Les actes de vente seront passés pardevant Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 déc

SUCCESSION FAZENDE alias FASSANE, h. de c. l.—Vente par le régister des testamens—Lundi le dix-huit de janvier 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St.Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuvres dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Augustin Fazende alias Fassane, h. de c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de terre faisant partie d'un terrain, situé au faubourg Marigny, et désigné par le numéro 227, le dit lot de terre ayant mesure française, 60 pieds de face à la rue des Français, sur 60 pieds de profondeur, borné du côté de la rue de Craps par le terrain no. 229, et du côté de la rue d'Amour par l'autre moitié du dit terrain no. 227, ensemble les bâtisses et constructions.
Conditions de la vente: Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 déc

SUCCESSION de feu GARCIA.—Vente par le régister des testaments.—Mercredi vingt-une jour de janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, pour compte de la succession de feu Diego Garcia, l'esclave nommée,
Caroline, négresse, marchandeuse et adonnée à la boisson.
Conditions de la vente: moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Louis Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 déc

SUCCESSION de Simon p. c. l. Louise, et al.—Vente par le régister des testaments—Lundi le huit de février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, à l'effet d'opérer un partage entre la mineure nommée Louise Simon, p. c. l., et Marie Simon, f. c. l., épouse de Joseph Prosper Percy, h. c. l., la propriété, savoir:
Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue d'Amour, entre les rues Bagatelle et de l'Union, faisant partie d'un terrain désigné par le numéro 204 au plan du dit faubourg, le dit lot de terre ayant mesure française 30 pieds de face à la rue d'Amour, sur 120 pieds de profondeur, borné à droite par l'autre moitié du terrain numéro 205, et à gauche par le terrain numéro 204, ensemble les édifices et constructions.
Conditions: moitié comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 jan

SUCCESSION de feu HUNT—Vente par le régister des testaments—Vendredi quinzième jour de janvier 1836, à 10 heures du matin, dans une maison 176, faisant face au Bassin Carondelet, entre les rues St. Pierre et Toulouse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Harvey Hunt, le mobilier dépendant de sa succession.
Conditions: comptant. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests. 4 jan

SUCCESSION de feu ZACHARIE—Vente par le régister des testaments—Lundi dix huit janvier 1836, à 10 heures du matin, sur un terrain situé près de l'encoignure des rues Canal et Bourgogne, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu James Madison Zacharie.
5000 (plus ou moins) briques à corniche de Baltimore.
49,000 (plus ou moins) tuiles françaises à crochets.
Conditions: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests. 8 jan

SUCCESSION JAMET.—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi vingtième jour de janvier 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la communauté qui a existé entre Joseph Jamet et Mélanie Iris, son épouse, décédée, une pirogue qui se trouve en face du marché. Conditions de la vente, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tést. 6 jan

SUCCESSION de REINECKE—Vente par le Régister des testamens—Mardi vingt-six janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, dans le procès no. 250, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu John Frédérick Reinecke et de dame Julie Fortin, épouse de sieur Emanuel Roux, à l'effet d'opérer un partage, les propriétés et esclaves, savoir:
1o. Un lot de terre situé à Gentilly, dans cette paroisse, à environ deux milles de la Nouvelle Orléans, désigné par le numéro 9, au plan dressé le 4 mai 1831, par M. Joseph Pilié voyer de cette ville, et annexé à un acte passé pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, le 13 de mai de la même année; le dit lot de terre ayant un arpent de face au chemin de la Crête, sur une profondeur d'environ 11 arpents, 15 toises et 5 lignes sur la ligne qui le sépare du no. 8, et d'environ 11 arpents 19 toises et 2 pieds sur la ligne qui le sépare du lot no. 10. ensemble les édifices y construits.
2o. Un autre lot de terre situé au même endroit, désigné par le no. 12, au susdit plan et mesurant environ un arpent de face, au chemin de la Crête, sur une profondeur d'environ 11 arpents 26 toises et 2 pieds sur la ligne qui le sépare de lot no. 11, et d'environ 11 arpents 29 toises et 5 pieds sur la ligne qui le sépare du lot no. 13.
3o. L'esclave nommé Jim-Punch, âgé d'environ 22 ans.
Conditions de la vente: les propriétés foncières à 1, 2 et 3 ans de crédit; et l'esclave à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 déc

SUCCESSION SPERIER—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, premier février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Louis Sperier pour opérer un partage, les deux esclaves, savoir:
1o.—Agathe, négresse créole, âgée d'environ 60 ans.
2o.—Belsamire, négresse créole de St. Domingue, âgée d'environ 50 ans, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.
Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 31 déc

SUCCESSION de ISIDORE L'EVEILLE ET PIN p. de c. l.—Vente par le register des testamens—Jeudi, quatre février 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de Isidore L'Eveillé et Hélène Pin, sa femme, p. de c. l. tous les deux décédés, la propriété, savoir:
Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Moreau, entre les rues d'Espagne et Mandeville, désigné par le no. 3 au plan dressé par Joseph Pilié, voyer de cette ville, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire en cette ville, dans les régistres de l'année 1822, page 331, le dit lot de terre ayant mesure américaine, 63 pieds 11 pouces de face à la rue Moreau, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble les bâtisses y construites.
Conditions: un quart comptant et la balance à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.
N. B.—L'acte de vente sera passé par devant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 jan

Succession de Myers.—Paroisse d'Orléans.—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John M. Bach, curateur de la succession vacante de feu H. M. Myers, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, régister des testaments. 6 janv

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Attendu que Frédérick H. Quick a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Edmund Werner, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests. 6 jan

Ventes par le Shérif.

COUR DE PAROISSE—Woodcock, Gardner & Co. contre Dart & Co.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, je vendrai à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, Lundi le premier février prochain, à une heure de relevée,
Un lot de terre situé dans cette ville, mesurant 103 pieds de face à la rue des Magasins, entre les rues Orange et Lacourse, sur 125 pieds plus ou moins de profondeur.
41 actions dans le fonds capital de la banque du Commerce de la Nouvelle Orléans, sur lesquelles $50 ont été payées par action, montant à $2050, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
Conditions: pour le lot de terre, $1266 61 payable comptant, et la balance, à 6, 12 et 18 mois de crédit. L'acquéreur fournissant ses billets endossés à satisfaction. FRED. BUISSON, shérif. 30 déc

COUR DE PAROISSE—Robert Layton et D. E. Brook contre John W. Bingey—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à une heure de relevée, Lundi 15 février prochain,
Sept lots de terre situés au faubourg Pontchartrain, de cette ville, c'est à dire, cinq lots désignés sur le plan du dit faubourg, déposé dans le temps chez H. Lavergne, alors notaire public, par les nos. 26, 37, 28, 39 et 40, faisant face au chemin du Bayou, deux autres lots désignés sur le dit plan par les nos. 35 et 41 faisant également face au chemin du Bayou, avec les améliorations qui s'y trouvent. Conditions comptant.
FRED. BUISSON, shérif. 11 jan

COUR DE PAROISSE.—Paul Tulane vs. John Wilcox—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville à une heure de relevée, le Samedi 13 Février prochain,
1o. La moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delor, au-dessus de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Suzette, Benjamin, Nouvelle-Levée et Chipitoulas, et désigné par le No. 11 sur un plan du dit îlot et d'autres, dressé par C. F. Zimpel, ingénieur, et déposé dans le livre de dépôt des plans chez Wm. Christy, notaire public, sous le No. 2. Le dit lot mesure 20 pieds de face à la rue Suzette, entre les rues Chipitoulas et Nouvelle Levée, sur 160 pieds 1 pouce 6 lignes—ensemble toutes les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.
2o. La moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delor, au-dessus de cette ville, rue de la Levée, entre les rues Suzette et Benjamin, et désigné par le No. 4 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, arpenteur, et déposé dans le livre de dépôt des plans chez Wm. Christy, notaire public, sous le No. 2. Le dit lot mesurant 22 pieds 8 pouces 9 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur 100 pieds de profondeur, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent.
3o. La moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delor, au-dessus de cette ville, dans l'ilet compris entre la Nouvelle Levée, les rues des Chipitoulas, Benjamin et Suzette, le dit lot est désigné par le No. 5 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, arpenteur, et déposé dans le livre de dépôt des plans chez Wm. Christy, notaire public sous le No. 2. Ce lot mesure 22 pieds 8 pouces 9 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, entre les rues Suzette et Benjamin, et 100 pieds de profondeur—ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent.
Cette vente sera faite pour du comptant afin de satisfaire la réclamation du demandeur, en la manière suivante, savoir:
1o. $775, avec les intérêts depuis le 29 janvier 1835, jusqu'à parfait paiement—$3 50 frais de protêt et $5 pour copie de l'acte de vente.
2o. $775 33 avec les intérêts depuis le 29 janvier 1835, jusqu'au parfait paiement—$3 50 frais de protêt, et $5 pour la copie de l'acte de vente.
3o. $775, avec les intérêts depuis le 29 janvier 1835, jusqu'au parfait paiement—$3 50 frais de protêt, et $5 pour la copie de l'acte de vente.
FRED. BUISSON—Shérif. 8 janv

COUR DE DISTRICT—John W. Swain contre James G. Bell—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district, j'exposerai en vente à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi 13 février prochain, à une heure de relevée,
Les trois quarts indivis de quatre certains lots de terre situés dans la partie dans le faubourg Delor, … Ste. Marie, désignés par les nos. 1, 2, 3 et 4, sur un plan tiré par C. F. Zimpel, député voyer de cette ville, le 15 juin 1832, et déposé comme le plan … dans le livre de dépôt des plans du G. R. Stringer, notaire public. Les dits lots 1, 2 et 3, mesurant chacun au pied anglais, 24 pieds de face à la rue Carondelet, entre les rues St. Joseph et Julie, sur 108 pieds de profondeur, et 24 pieds sur la ligne du fond, faisant face à une allée de 3 pieds de large.
Et le lot no. 4, ayant au pied anglais 21 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Carondelet, entre les rues St. Joseph et Julie, sur 153 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. 3, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes et ferme dans le profondeur sur la … allée sur la quelle il fait face et mesure 3 pieds 11 pouces, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent. Conditions comptant.
FRED. BUISSON, shérif. 8 jan

COUR DE PAROISSE—Dans l'affaire de W. T. Thompson & Co. contre leurs créanciers—A la requête de John H. Holland syndic provisoire dans cette affaire et en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente au magasin fermé, ci-devant occupé par les faillis, rue de la Levée, entre les rues St. Louis et Toulouse, le mardi 19 janvier courant, à 10 heures du matin.
Les assortiments composant le magasin d'épiceries et comestibles, abandonnés par les dits faillis à leurs créanciers.
Conditions de la vente: pour toutes sommes au-dessous de $100 comptant, de $100 à 500, 4 mois, et pour toutes sommes excédant $500, 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.
FRED. BUISSON, shérif. 8 jan

COUR DE DISTRICT—Robert Thos. Sanderson contre Louis Morin—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le Lundi 25 janvier, à 1 heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et vente, savoir:—Un certain lot de terre No. 109 dans l'islet No. 15, situé dans le nouveau faubourg Marigny, mesurant 60 pieds de face à la rue des Français sur 12 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française, borné d'un côté par le lot No. 111 et de l'autre côté par le lot No. 110 et dans la profondeur par le lot No. 73, ensemble avec les améliorations ainsi que les droits, privilèges et prérogatives qui y appartiennent, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon avec suffisante sécurité portant cinq pour cent d'intérêt et hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement.
F. BUISSON, shérif. 8 janv

COUR DE DISTRICT—John W. Gibbs contre Robert H. Gould—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu le Lundi 18 janvier 1836, à midi, au no. 48, rue Carondelet, en cette ville.
Les trois quarts indivis de quatre vis à presser le coton et le tabac, avec appareil, et trois appareils dito, &c, ainsi que le tiers indivis d'une vis à coton avec appareil qui se trouve à la dite corderie, située en bas de la rue Poydras. Saisis pour satisfaire le dit ordre rendu dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
FRED. BUISSON, shérif. 8 jan

Philippe Guesnon contre J. L. Prévost.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi, 8 février prochain, à une heure de relevée,
La moitié indivise de deux lots de terre situés dans le faubourg Marigny, désignés par les nos. 350 et 351, sur le plan du faubourg, déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, comme suit:
Le lot no. 350, mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur, (mesure française.)
Le lot no. 351, formant l'encoignure des rues des Bons Enfans et des Poëtes, et mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue des Poëtes, (mesure française,) saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
F. BUISSON, shérif. 6 jan

COUR DE DISTRICT.—B. P. Buckner et M. Robinson contre A. Parker et autres, propriétaires du bateau-à-vapeur Scotland.—En vertu d'un ordre de cour à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le Vendredi 22 de janvier, à une heure de relevée.
Le bateau-à-vapeur **Scotland**, avec ses agrès, apparaux et ameublement, attaché dans l'affaire ci-dessus.
Cette criée étant la seconde et dernière, le dit bateau à vapeur sera adjugé au plus haut et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond, avec suffisante sécurité, portant 5 pour cent d'intérêt et hypothèque sur le dit bateau-à-vapeur jusqu'à parfait paiement.
FRED. BUISSON, shérif. 6 jan

Pension de Mme. Santangelo,

Rue de la Douane, No. 90, entre les rues Royale et Bourbon

LE cours ordinaire des études pour les jeunes demoiselles de la première classe, comprend la lecture, l'écriture, l'arithmétique, les premiers principes de géographie, l'instruction pratique des langues anglaise, française ou espagnole, et la couture simple: et pour celles de la seconde classe, la géographie ancienne et moderne sous tous ses points de vue astronomiques, physiques et historiques; l'histoire universelle, spécialement celle d'Amérique, depuis sa découverte; la géométrie, la mythologie, la philosophie naturelle et morale, la grammaire générale d'après un système analytique et comparé appliqué aux langues vivantes ci-dessus, la déclamation et la broderie dans le meilleur goût.
Les branches extraordinaires de l'instruction sont le Latin, le Grec, l'Italien et l'Allemand, le dessein, la danse, le chant et la musique instrumentale sur le piano, la harpe et la guitarre.
On connaîtra les conditions en s'adressant à la pension où on pourra se procurer un prospectus expliquant le système d'instruction suivi dans l'établissement.
Il se forme à présent de nouvelles classes du soir pour l'instruction des Messieurs dans les langues française, anglaise et espagnole.—Les Messieurs Espagnols qui désirent apprendre l'Anglais formeront une classe. 1er. janv—30

Navire Chandler Price—Capitaine Marmon—Toutes les personnes qui ont eu des marchandises retirées du dit navire, par les sauveurs de la Floride, et apportées à Nassau et vendues pour le sauvetage, voudront bien fournir immédiatement à M. Wm. Y. Lewis, notaire public, rue St. Louis, no. 45, l'état de leur valeur, attendu qu'il en a besoin pour clore l'évaluation du terme moyen pour le navire. 7 jan—

Salsepareille—15 balles Salsepareille, en débarquement et à vendre par KOHN, DARON & Co. 4 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu Vendredi le 15 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, deux lots de terre situés dans le faubourg Lacourse, et désignés par les nos. 9 et 10, d'après un plan déposé au bureau de M. F. Grima, notaire public.
Le no. 9, mesurant 60 pieds de face à la rue Apollon et 120 pieds de face à la rue Polymnie.
Le no. 10, mesurant 60 pieds de face à la rue Apollon, sur 120 pieds de profondeur.
Conditions: Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. Les dits billets seront divisés en trois coupons à la convenance des vendeurs.
Les actes de vente seront passés par devant M. F. Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 jan

PAR Jos. LECARPENTIER.
IL sera vendu mardi 16 Février, à midi précis, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après mentionnés, abandonnés par Gabriel Julien, à ses créanciers
Un nègre nommé Colin, âgé de 52 ans, marchand de gateaux.
Une négresse nommée Sylvie, âgée de 23 ans, blanchisseuse et cuisinière, avec sa fille nommée Jane, griffonne, âgée de 7 à 8 ans.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque sur les esclaves, lesquels ne seront délivrés à l'acheteur qu'après qu'il aura rempli les conditions de la vente.
Les actes de vente seront passés chez T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 jan

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu Jeudi 14 du courant, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, au pont qui fait face à la rue Gravier d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.
2 câbles en chaines, 1 haussier, et 1 lot de corde de pitre, appartenant à la goëlette Eagle, capitaine Abbey, venant de Matagorda, et ayant subi des réparations. 12 jan

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente de Souliers et de Brodequins.
IL sera vendu Mercredi prochain, 13 du courant, au magasin d'encan, rue St. Louis, No. 2 à dix heures du matin, 3 caisses de chapeaux de laine d'Allemagne, … de couvertures de laine, des bonnets de laine, … à midi, 150 caisses de bottes, souliers et brodequins, et des souliers de pranelle, nouvellement reçus et en bon état.
Le tout sera vendu sans limites. 12 jan

PAR T. MOSSY & GARDIEL.
EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Paroisse et pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans, il sera vendu sur les lieux, encoignure des rues Ste. Anne et … mercredi le 27 Janvier 1836, à dix heures du matin, les meubles, … mobiliers abandonnés par Garcin & … à leurs créanciers, et consistant en … marchandises et ustensiles de leur magasin de commerce, (Grocery Store), deux billards et les meubles … de la maison.
Conditions: comptant. 12 janv

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour et dans la paroisse d'Iberville, en date du 7 décembre 1835, il sera vendu le mercredi 10 février 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, un certain terrain situé dans cette ville, sur le côté droit du chemin du Bayou, attenant au bayou, entre les rues Planche et Saint-Claude, mesurant 60 pieds de profondeur ou plus. Il y a sur ledit terrain une petite maison et une cuisine. La propriété est bornée d'un côté à une … de J. P. Young, appartenant maintenant à M. Félix Arnaud, et de l'autre côté par la propriété de M. Pérange.
Conditions—1 et 2 ans de crédit, … endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 5 janvier

PAR T. MOSSY & GARDIEL.
VENTE de la superbe PROPRIETE appartenant à Madame Duvivier, située rue de Chartres, entre Conti et Bienville, … en 6 lots. Samedi 16 du courant, il sera vendu … à la bourse Hewlett, 2 … de terre ayant chaque 30 pieds de face à la rue de Chartres, sur 149 de profondeur.
Un lot de 26 pieds 1 pouce de face à la rue de Chartres, sur 109 de profondeur.
Deux lots de terre ayant chaque 29 pieds de face à Exchange Place, sur 49 pieds 7 pouces de profondeur.
Un lot de 26 pieds 1 pouce de face à Exchange Place, sur 109 pieds 7 pouces de profondeur.
Le plan des lots … sera exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers à 1 mois, un tiers à un an et un tiers à deux ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait payement. 7 jan

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu Mercredi, 13 Janvier, à midi à la Bourse de Hewlett,
Une maison divisée en deux corps de logis, comprenant chacun 4 appartements, office, cave, etc. La dite maison est briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux, avec cuisine, écurie etc. … à l'encoignure des rues St. Ferdinand et Casa Calvo, mesurant 21 pieds 1 pouce de face à la première rue, sur 96 pieds de profondeur, et face à la seconde.
Conditions—6, 12 et 21 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Compagnie des Arcades … Nouvelle-Orléans.
LE Jeudi 14 Janvier prochain, il sera vendu à l'encan, par Fernandez & Whiting à la Bourse de Hewlett,
32 Terrains de Valeur,
situés au faubourg Tremé, entre le canal Carondelet et le chemin du Bayou. Pour la situation et le plan des terrains on se réfère au plan qui sera exposé à la Bourse.
Les conditions de la vente sont 6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de la direction de la compagnie avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant H. Pedesclaux, notaire public, à la charge des acquéreurs.
Les établissements … de la Compagnie du Desséchement, les machines … présager les plus heureux changements … quartier, qui n'aura plus … et la salubrité aux environs … Les spéculateurs et autres … leur fonds qu'en les employant … ne pourront être par la suite … déc

10 piastres de Récompense—… a été volé au soussigné, … de William T… samedi, … un Cheval gris, avec une … et double … Le cheval porte sur le côté droit … La récompense promise sera payée à la personne qui ramènera le cheval au soussigné, ou qui lui indiquera positivement où il pourra le trouver. A. KURTZMANN. Au coin des rues Tchoupitoulas et …

DIX PIASTRES de récompense—seront payées par le soussigné, à quiconque arrêtera dans une des geoles de cet Etat le nègre nommé Francis, âgé de 26 ans, taille d'environ 5 pieds 6 pouces, … bien … parlant anglais et français, ayant … et une cicatrice dessus. Le dit nègre est parti marron le 19 du courant, dans la soirée.
Les capitaines de bateaux-à-vapeur et autres embarcations, sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur de la loi. 12 janv—3 ROBERT AVART.

10 piastres de Récompense—seront payées à celui qui logera dans une des geôles de cette ville la négresse LAIZA, partie marronne, … elle est bien connue et a l'habitude de vendre des … et candi sur la Levée, no. 21, dans le magasin du confiseur. Elle est courte et grosse, … peau rougeâtre; elle a une ou deux marques … sur la figure; elle est vêtue d'une robe … de cotonnade; elle parle l'anglais et le français … plutôt créole qu'anglais.
Le soussigné paiera cinquante piastres à celui qui pourra découvrir avec des preuves suffisantes pour les traduire en justice, la personne qui la recèle, car il est certain qu'elle est … par quelque individu; la négresse n'ayant pas l'habitude du marronnage. 12 janv—6 A. LACOUTURE.

$150 DE RECOMPENSE.

LE mulâtre NELSON, âgé d'environ 20 ans, taille de cinq pieds 10 à 11 pouces, … épiderme couleur jaune clair. … longs cheveux frisés et d'une jolie figure, briquetier de profession et parlant anglais et un peu le français. On ne se rappelle pas de … On ne sait pas ce qu'il est devenu depuis le 3 … mois dernier, et comme son caractère a été jusqu'ici … il est à croire qu'il a été soutiré par quelques personnes que l'on ne connait pas.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord, … d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
Cinquante piastres de récompense seront payées à celui qui ramènera ce mulâtre à son maître, ou qui le logera dans une des geoles de cet Etat: et cent piastres pour l'arrestation et la conviction de la personne ou des personnes qui pourraient l'avoir soutiré. 26 janv—3 LAVILLEBEUVRE & WALTON

CINQ PIASTRES de récompense seront payées pour l'arrestation du nègre Antoine, nègre africain, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds, bien pris, ayant ses pommettes élevées et de bonnes dents. Il est parti marron depuis le 30 décembre dernier, et on suppose qu'il se tient en ville. Le public est prévenu de ne pas lui donner asile. S'adresser à FERNANDEZ & WHITING, rue St. Louis, no. 20. 7 jan—6

Dix piastres de Récompense—S'est absentée le 4 du courant, la négresse MARY, âgée d'environ vingt … pieds … pouces, bien constituée, le nez … un peu aquilin, … les cheveux coupés très près; elle … au débarquement des bateaux à vapeur et est très souvent avec deux femmes de … nommées Cidalise et Magdeleine, demeurant rue Gravier. La récompense susdite sera donnée à celui qui la ramènera à sa maîtresse, encoignure Dumaine et Bourgogne, ou la logera à la geole.
Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. 6 janv—

IL a été logé dans la geole de la paroisse Jefferson, les esclaves suivants:
TOM, appartenant à Mr. Russ; SALLY, appartenant à Mr. Smart. Les propriétaires sont priés de les réclamer en se conformant à la loi. J. CHARBONNET, shérif. 6 janv

WILLIAM R. ROBERTS.—Graveur en tout genre, no. 45, … Levée, … Royale, fait des cartes de visite et d'adresse, … sur demande, … des plaques pour portes, des cachets, de l'argenterie, des joyaux, fac-similes etc.
Il imprime sur les planches qu'on lui apportera. 4 —10

A Vendre—300 boucauds de sucre … habitations. S'adresser à FR. PERRET & GALLY.